

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 662 837

(21) N° d'enregistrement national :

90 06902

(51) Int Cl⁵ : G 08 G 1/14

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 30.05.90.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 06.12.91 Bulletin 91/49.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(71) Demandeur(s) : A.D.E.C.E.F. (SARL) — FR.

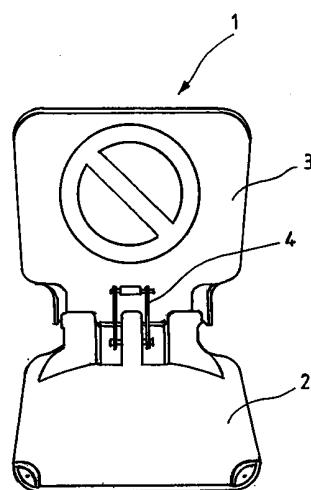
(72) Inventeur(s) : Biesse Lucien et Biesse (née Dinet)
Gabrielle et Cavadot Patricia, née Soquette.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Poupon Michel.

(54) Dispositif pour la réservation d'une place de stationnement pour un véhicule automobile autorisé.

(57) Dispositif (1) pour la réservation d'une place de stationnement pour un véhicule automobile autorisé du type comportant une borne escamotable disposée au sol interdisant ou autorisant le passage dudit véhicule, caractérisé en ce que la commande de la borne (3) est opérée par l'utilisateur directement de l'intérieur de son véhicule par un émetteur haute fréquence commandant le mécanisme d'abaissement ou de relevage de la partie mobile de la borne.



FR 2 662 837 - A1



La présente invention a pour objet un dispositif pour la réservation d'une place de stationnement pour un véhicule automobile autorisé du type comportant une borne escamotable disposée au sol interdisant ou autorisant le passage dudit véhicule.

5 Des dispositifs de ce type sont en eux-mêmes connus.

Dans une première famille, il s'agit de dispositifs purement mécaniques comportant une borne maintenue en position déployée par une jambe articulée sur celle-ci, le verrouillage ou le déverrouillage étant opérés par une clé.

10 Ces dispositifs sont d'un fonctionnement peu pratique et sont peu fiables. Ils imposent en outre que l'utilisateur doive descendre de son véhicule pour chaque manœuvre de la borne.

15 Dans une seconde famille, le verrouillage, respectivement le déverrouillage, de la borne est commandé par un clavier électronique disposé sur une colonne accessible par l'utilisateur directement de son véhicule.

Un tel dispositif est décrit par exemple dans le FR 2 357 713. Ces dispositifs présentent l'inconvénient d'être très onéreux car ils imposent d'avoir un clavier électronique par place de stationnement.

20 L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients des dispositifs de l'art antérieur.

25 Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un dispositif pour la réservation d'une place de stationnement pour un véhicule automobile autorisé du type comportant une borne escamotable disposée au sol interdisant ou autorisant le passage dudit véhicule, caractérisé en ce que la commande de la borne est opérée par l'utilisateur directement de l'intérieur de son véhicule par un émetteur haute fréquence commandant le mécanisme d'abaissement ou de relevage de la partie mobile de la borne.

30 De manière préférentielle, le dispositif conforme à l'invention sera disposé au milieu de la place de stationnement, le véhicule venant se positionner sur celui-ci.

35 De manière avantageuse, on pourra prévoir que toute tentative de vol ou de destruction donne lieu à l'émission d'une alarme. Cette alarme pourra être discrète et par exemple reçue à un poste central de contrôle.

De même, toute effraction sur le véhicule pourra être signalée par une alarme. Cette transmission d'alarme sera dévalidée par l'utilisateur au moyen de son émetteur H.F.

5 Dans la pratique, lorsque le propriétaire de l'emplacement arrive, sans descendre de son véhicule, il commande au moyen d'un émetteur H.F. l'abaissement de la partie mobile et stationne son véhicule sur l'appareil.

10 Lorsqu'il désire quitter son emplacement, après avoir sorti son véhicule, il commande, toujours sans sortir de son véhicule, le relevage de la partie mobile, interdisant ainsi à tout autre véhicule d'occuper la place.

Dans une variante de mise en oeuvre, il n'est plus nécessaire de commander le relevage ; cette opération s'effectuant automatiquement dès que le véhicule a quitté son emplacement.

15 Cette option permet également de surveiller la présence du véhicule sur l'emplacement. Dans ce cas, l'utilisateur, avant de quitter sa place de parking, devra dévalider l'alarme en utilisant son émetteur H.F., à un moment quelconque avant de bouger son véhicule.

20 Si cette opération n'est pas réalisée, une alarme pourra être transmise.

Cette version permet également de faire relever la partie mobile, si, après un ordre d'abaissement, la place n'est pas occupée dans les 30 secondes, par exemple.

25 Par extension, ce dispositif peut être utilisé pour la réservation de places pour handicapés, avec pour ceux-ci une clé universelle valable pour tout le territoire.

On a représenté sur le schéma annexé un dispositif conforme à l'invention en position relevée.

30 Ce dispositif, généralement référencé (1) comporte essentiellement :

- un socle (2) ;
- une borne escamotable (3)

La borne (3) est articulée en (4) sur le socle (2).

35 En position escamotée, la borne épouse la forme supérieure du socle de manière à ne former qu'une légère saillie sur le sol, par exemple de l'ordre de 8 cm.

L'ensemble du dispositif électronique et électrique est disposé dans le corps du socle. Le socle est fixé sur le sol par des boulons, voire collé dans le cas d'un sol carrelé.

On pourra faire apparaître un panneau de stationnement
5 interdit sur la face visible de la borne en position relevée.

Le dispositif sera alimentée en 12 volts continus, soit par boitier d'alimentation à partir du secteur, soit par une batterie. Les diverses alarmes indiquées précédemment seront transmises soit par deux fils type téléphone, soit par émission H.F.

REVENDICATIONS

1. Dispositif (1) pour la réservation d'une place de stationnement pour un véhicule automobile autorisé du type comportant une borne escamotable disposée au sol interdisant ou autorisant le passage dudit véhicule, caractérisé en ce que la commande de la borne (3) est opérée par l'utilisateur directement de l'intérieur de son véhicule par un émetteur haute fréquence commandant le mécanisme d'abaissement ou de relevage de la partie mobile de la borne.

5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte essentiellement :

10 - un socle (2),

- une borne escamotable (3),

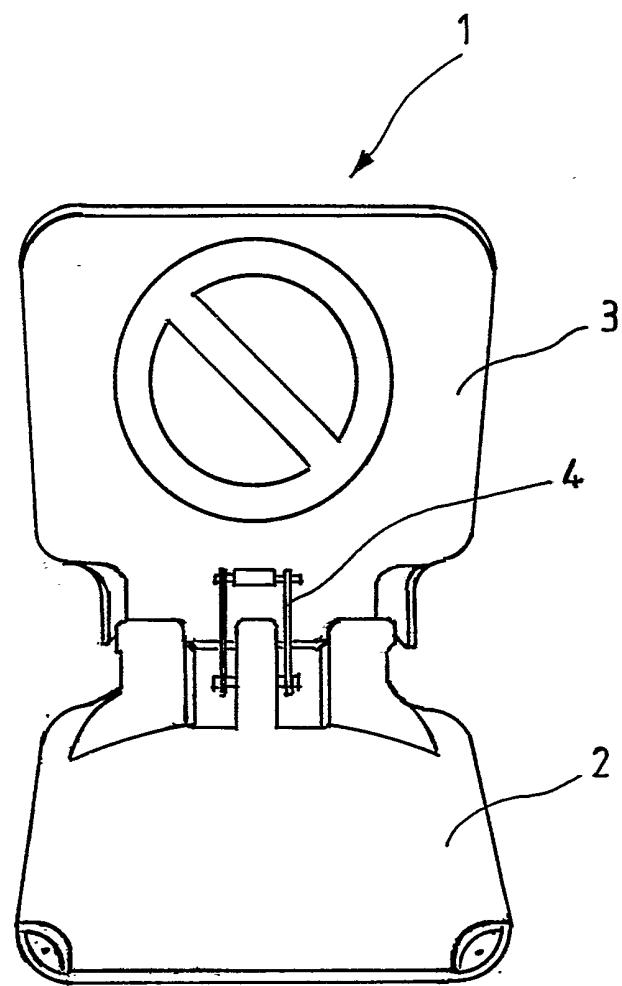
la borne étant articulée en (4) sur le socle (2).

15 3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est disposé au milieu de la place de stationnement, le véhicule venant se positionner sur celui-ci.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte un moyen de signalisation de toute tentative de vol ou de destruction ainsi qu'un moyen d'alarme signalant une effraction sur le véhicule.

20 5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que les transmissions d'alarme sont dévalidées par l'utilisateur au moyen de son émetteur H.F.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'ensemble du dispositif électronique et électrique est disposé dans le corps du socle.



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9006902
FA 445246

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-4 894 654 (SERENBETZ) * Figures 4,5,6; colonne 3, ligne 23 - colonne 5, ligne 65 *	1
Y	---	2-6
Y	FR-A-2 231 844 (PERRIN) * Page 1, ligne 23 - page 2, ligne 16 * -----	2-6
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CLS)		
G 08 G 1 E 01 F 13		
Date d'achèvement de la recherche 11-02-1991		Examinateur CRECHET P.G.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		